

# **Compte rendu du Conseil Municipal** **du 25 Octobre 2021**

**PRESENTS** : M. ARNAUD Jean-Yves, M. DINYTASZ Dominique, Mme DUBOIS Jocelyne, Mme GARACHON Corinne, M. OLIVIER Pascal, Mme PEYNET Nathalie, Mme VALENTIN Jocelyne, Mme WALEWSKI Renée, M. MAZEROLLE Christian, Mme WITTRANT Sophie, Mme LEFEBVRE Émilie, M. MATHIEU Guillaume.

**ABSENTS EXCUSES** : M. BOYER-MAZUREL Yoann, M. MONTEIL Eric,

**ABSENT NON EXCUSE** :

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme DUBOIS Jocelyne

Lecture du compte rendu du 20 septembre et approbation

## **DENOMINATION DES RUES**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération 2020/08/1 du 14 septembre 2020, le Conseil a validé le principe de procéder au nommage et numérotage des voies de la commune et autoriser l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir le nom à donner aux rues, voies et places de la commune.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

- Dénomme les rues et places de certains villages et du Bourg de Menat comme suit :

### Village du PIOGAT

- ✚ Route de l'Arboretum
- ✚ Rue du Passage Secret
- ✚ Chemin du Menhir

### Village de MONTVACHOUX

- ✚ Route du Ruisseau
- ✚ Route du Lavoir

### Village de QUERRIAUX

- ✚ Route du Lavoir
- ✚ Route de La Croix

### Village de LA BOULE

- ✚ Route des Anciennes Ecoles
- ✚ Route de l'Ouche
- ✚ Rue des Lilas

✚ Route de Saint Gervais

Village de VENDOGES

✚ Rue des Primevères

✚ Rue du Sabotier

✚ Rue des 3 Chênes

Village de CHATEAU GAILLARD

✚ Route de Clermont

✚ Rue des Peupliers

✚ Allée des Tilleuls

Village LES CHAUMETTES

✚ Rue du Stade

Rues et Places du Bourg

✚ Rue Saint Menélee

✚ Ruelle des Vergers

✚ Passage des Tourterelles

✚ Rue du Levant

✚ Rue des Jardins de l'Abbaye

✚ Rue des Hirondelles

✚ Passage des Merles

✚ Passage des Moines

✚ Rue des Grelins

✚ Rue de La Fontaine

✚ Rue de L'Enfer

✚ Rue du Pont Blaireau

✚ Passage des Martinets

✚ Zone Industrielle

✚ Place de la Mairie

✚ Place de l'Ecole

✚ Place de l'Eglise

✚ Place des Ateliers

✚ Place du Foirail

- Autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires auprès des autorités compétentes et signer tous documents se rapportant à ce dossier.

## **ADHESION A L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'INGENIERIE TERRITORIALE (ADIT)**

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 14 mars 2017, approuvant la création d'une agence départementale d'ingénierie territoriale au bénéfice des communes et des établissements publics intercommunaux (EPI) du département du Puy-de-Dôme ;

Vu les délibérations de l'Assemblée Générale de l'Agence Départementale d'Ingénierie territoriale (ADIT) en date du 2 octobre 2017, du 9 mars 2019 et du 10 décembre 2018 ;

Vu la délibération de l'Assemblée générale de l'ADIT en date du 21 février 2019 relative à la définition d'une offre de services numériques au bénéfice de ses adhérents ;

Vu la délibération de la commune en date du 26 octobre 2017 relative à son adhésion à l'ADIT ;

Vu l'article L.1111-9 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.3232-1-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R.3232-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article D.3334-8-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.5511-1 du code général des collectivités territoriales ;

En vertu de l'article L.1111-9 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le département est chargé d'organiser, en qualité de chef de file, les modalités de l'action commune des collectivités territoriales pour l'exercice des compétences relatives à la solidarité des territoires.

Par ailleurs, en application de l'article L.3232-1-1 du code général des collectivités territoriales, pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire, le département met à la disposition des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale qui ne bénéficient pas des moyens suffisant pour l'exercice de leurs compétences dans les domaines précisés dans ce même article, une assistance technique.

Par délibération en date du 14 mars 2017 et conformément à l'article L.5511-1 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Départemental du Puy de Dôme a alors approuvé la création et les statuts d'une agence départementale d'ingénierie territoriale (ADIT), sous la forme d'un établissement public administratif rattaché au Département du Puy de Dôme.

Suite au désengagement progressif des services de l'Etat, qui se concrétise notamment par la disparition de l'ATESAT, cette agence a donc pour objet de proposer aux communes et EPI du département du Puy de Dôme, une assistance technique et un rôle d'appui.

Pour ce faire, une offre de base et une offre complémentaire de service « à la carte » (tels que décrits à l'adresse suivante : <https://adit63.puy-de-dome.fr>) sont proposés.

Les adhérents de l'ADIT sont soit des communes et groupements de communes éligibles au sens des articles R.3232-1 et D.3334-8-1 du code général des collectivités territoriales, soit des communes non éligibles et de moins de 2000 habitants, soit des communes et des groupements de communes autres que les deux catégories précédentes.

Chaque catégorie d'adhérents à la possibilité de souscrire à une offre selon sa qualité conformément à la grille tarifaire annexée à la présente.

Lorsque la commune ou l'EPI est membre de l'ADIT, il peut alors en sa qualité et en cas de besoin solliciter cette dernière afin de bénéficier des prestations de services liées à l'offre de base qu'il aura choisie, ainsi que celles liées à l'offre complémentaire après avoir, dans ce cas, accepté le devis qui lui aura été préalablement transmis par l'ADIT.

Sa qualité de membre de l'ADIT permet à la commune ou à l'EPI de participer aux organes de gouvernance.

L'adhésion vaut acceptation des statuts de l'ADIT (consultable à l'adresse suivante : <https://adit63.puy-de-dome.fr>).

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré, le quorum étant atteint, le Conseil Municipal décide :

- De modifier son adhésion à l'Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale à **compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021**.
- D'autoriser, conformément aux statuts de l'agence, le Maire à représenter la commune au sein des organes de gouvernance de l'agence et à désigner son suppléant ;
- D'approuver le versement de la cotisation annuelle, basée sur la population DGF, correspondant à l'offre de service choisie, à savoir :
  - 0.2 € HT / hbt plafonnée à 3 000 € : accès à l'offre complémentaire sur devis.
- D'autoriser le Maire à solliciter l'Agence pour toute commande correspondant soit à l'offre de services de base souscrite, soit en tant que de besoin à des prestations liées à l'offre de services complémentaire, cette dernière offre donnant lieu à une facturation spécifique supplémentaire par l'Agence, et à signer les actes et décisions afférents, si l'offre souscrite le permet.

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

Voiries :

- ✚ Monsieur Pascal OLIVIER fait le point sur les travaux réalisés (Chemin des Paillers, rue de la gendarmerie, rue vers la fontaine, route des Garennes...)
- ✚ Un RDV aura lieu avec le SIV de Menat pour établir un devis de travaux pour 2022.
- ✚ Les chemins sont en cours de broyage.
- ✚ Relancer l'assurance pour le remboursement des travaux concernant la voirie des Tarteaux.

Bâtiments – Terrains :

**Monsieur le Maire fait le point sur les travaux en cours.**

- ✚ Ancien bâtiment du SIV : des demandes de devis sont en cours (réfection des portes, maçonnerie, chéneaux...) faire les demandes pour remettre l'eau et

l'électricité dans le bâtiment. Nettoyage des terrains par les élus, refaire le coin sanitaire/douches, voir avec les employés pour disposition des ateliers.

- ✚ Terrain de Biesse : vente signée le 22 septembre pour un montant de 1 000 €.
- ✚ Gendarmerie : Les appels d'offres sont en cours, réception des plis le 15 novembre à 12 heures.
- ✚ Buvette foot : le rideau métallique sera réparé par M. François PERRIN.
- ✚ Les peintures des portes de la médiathèque, des salles de catéchisme et des WC public ont été réalisées par M. DINYTASZ Dominique et un administré de la commune.
- ✚ L'entreprise SANCELME doit venir poser un coffret électrique pour le branchement des prises du Food truck.
- ✚ Foyer rural : remplacement d'un moteur de ventilateur pour le chauffage. Celui-ci a été donné par M. BERTHOMIER et posé par M. DINYTASZ.
- ✚ Abbaye : l'entreprise GENESTE effectue les travaux de mesures d'urgences sur le pignon ouest.
- ✚ Logement poste : Une douche a été posée en remplacement de la baignoire, le matériel a été acheté par la commune et la pose a été effectuée par M. DINYTASZ.
- ✚ Terrains KRONE – HAFERKAMP : la vente a été signée le 20 octobre, une clause a été mise dans l'acte à la demande M. KRONE pour débarrasser la maison. Mme HAFERKAMP Rose souhaite récupérer du bois et par la suite voir si la commune peut faire mettre un compteur d'eau sur la parcelle qu'elle souhaite conserver.

En priorité, il faut dégager le mur côté route et le remettre en état.

- ✚ Illumination de Noël : Les motifs ont été posés par l'entreprise SPIE, les décorations seront allumées du 1<sup>er</sup> décembre au 17 janvier 2022.

## CANTINE

- ✚ Monsieur le Maire informe le Conseil que vu le nombre important d'enfants de la maternelle mangeant à la cantine il serait préférable de faire deux services. Ce dossier sera revu après les vacances de Toussaint.

## ECOLE

- ✚ Un nombre important d'élèves de CM2 quitteront l'école à la rentrée prochaine, malheureusement les rentrées ne vont pas compenser les départs.

## EPF Smaf

- ✚ Dans le cadre de la relance économique, la commune ne remboursera pas la taxe foncière 2020, l'EPF Smaf prendra en charge cet impôt pour un montant de 2 211.00€. Un courrier de remerciement sera adressé à l'EPF Smaf.

## ASSOCIATIONS

- ✚ Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une réunion avec toutes les associations aura lieu le samedi 30 octobre.

Cette réunion portera sur les manifestations en cours et sur celles prévues pour l'année 2022. Sera également abordé la création d'un nouveau Comité des Fêtes pour l'organisation de la fête patronale.

- ✚ M. Patrice BREMAUD a cédé sa place de Président de l'association nationale des combattants du Puy de Dôme à M. Patrice SIGAL, il sera secondé par M. Patrick PRIOLET qui assurera le secrétariat et la trésorerie.

#### VŒUX / REPAS DES AINÉS

- ✚ Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il présentera ses vœux à la population le samedi 15 janvier après-midi, le « pass sanitaire » sera obligatoire.
- ✚ Chaque conseiller doit recenser les nouveaux arrivants de son secteur.
- ✚ Réserver un orchestre pour le repas des aînés.
- ✚ Prévoir un spectacle pour l'EHPAD.
- ✚ Une réunion de la commission doit être organisée rapidement.

#### BULLETTIN

- ✚ Beaucoup de modifications à faire, sera envoyé aux conseillers pour relecture, impression pas avant mi-novembre.

#### PANNEAUX

- ✚ Pose de panneaux interdiction aux 3T5 dans la rue de M. Guillaume MATHIEU, sur la voirie Boughedal-Les Garennes et Les Cerisiers.

#### EDF

- ✚ Coupure de courant le 26 novembre de 9h à 11h au village de Lachaux et Deux-forts.

#### CHASSE

- ✚ M. Laurent SOULIER est agréé garde-chasse particulier pour exercer sa fonction sur le territoire de la société de chasse « La Vallée ».

Fin de séance : 20 heures 30

Prochaine réunion : le 13 décembre 2021